Sojourner Truth laisse une petite fortune foncière à Battle-Creek et aux environs. Elle a institué héritières universelles ses 3 filles, qui habitent avec elles.

TRIBUNAUX

Vingt-cinq condamnations

Les saltimbanques ont beau appeler la parade les « bagatelles de la porte » bien que les turlupinades du paillasse soient souvent plus amusantes que le spectacle de l'intérieur, les directeurs de théâtres forains n'en sont pas moins convaincus que, même dans ces bagatelles, tout doit être relativement sérieux et digne « de la société d'élite qui attentend que l'on commence. »

Le pitre et le *contre-pitre* (son interlocuteur) sont donc tenus de respecter les spectateurs distingués qui les écoutent, le premier en donnant au second la réponse qui doit désopiler la galerie, le second en conservant la dignité d'un maître qui s'adresse à son valet. Il est bien évident, par exemple, que si, au lieu de cette formule : « Dis moi-z-un peu, toi qui es un homme érudit... » d'où cette réplique : « un nommé Rudit ?... Non, je suis un nommé Frisepoulet. » Le maître substitue : Toi qui es érudit, ou le pitre cette réponse : « Non je m'appelle Frisepoulet », il est bien évident, disons-nous, que le calembour destiné à faire se tordre la société d'élite laissera froids ces spectateurs, si distingués soient-ils ?

Veilà pourtant de ces choses qui peuvent arriver, si l'un des deux acteurs des bagatelles de la porte monte en parade en état d'ivresse; encore Frise-Poulet, lui, peut-il quelquefois paraître simuler cet état voulu pour son rôle, mais le maître, qui n'est pas chargé de faire rire, ne saurait donner le change. Ceci explique pourquoi, l'autre jour, M. Corvi, directeur d'une troupe de singes et chiens savants, faisait expulser de la parade, par des gardiens de la paix, son contre-pitre Ramel, qui était ivre comme tout la Pologne réunie.

Son œil hagard et sa « gueule de bois » (équivalent pittoresque et imagé de : langue épaisse) choquaient d'autant plus, que Ramel, avec sa carrure, ses grises moustaches se rejoignant avec ses gros favoris, a tout à fait le physique d'un vieux colonel ; son langage même, devant le tribunal correctionnel où il est traduit pour rébellion et outrages aux agents, est d'une correction qui n'indique pas le saltimbanque « de nation » comme disent volontiers les descendants des dynasties anciennement connues dans les fêtes foraines.

Par quelle succession de dégringolades morales ce déclassé en est-il arrivé, après 26 condamnations pour vagabondage, mendicité, ivresse et outrage aux agents, à donner la réplique à un paillasse de parade, c'est ce que nous ignorons ; mais enfin, telle est sa position sociale à 58 ans.

Messieurs, dit-il, j'ai prononcé, il est vrai, les mots « arrestation ignoble », mais je ne pouvais vraiment pas viser les agents qui ont été si pleins de bienveillance pour moi.

M. le président. — A qui cela s'adressait-il, alors ?

Le prévenu. — A M. Corvi lui-même, qui s'est conduit à mon égard comme un saltimbanque qu'il est.

M. le président. — Mais vous l'êtes aussi, saltimbanque.

Le prévenu. — Du tout ; je monte en parade, je donne la réplique au pitre ; mais je ne suis pas saltinbanque.

M. le président. — Vous montez en parade, oui ; et vous y étiez monté en un tel état d'ivresse que vous causiez un véritable scandale et que M. Corvi a dû vous en faire descendre.

Le prévenu. — Arracher, littéralement, monsieur le président ; de là mon expression : arrestation ignoble.

M. le président — Vous avez menacer d'écrire à la *Lanterne*.

Le prévenu. — La *Lanterne* ou un autre, je le sais pas; j'étais révolté et il y avait de quoi.

M. le président. — Enfin, non seulement vous avez outragé les agents, mais vous leur avez fait rébellion.

Le prévenu. — J'ai résisté à une arrestation injuste, brutale.

M. le Président. — Malheureusement, vous avez déjà subi vingt-six condamnations.

Le Prévenu. — Vingt-cinq, je sais mon compte exact : mais remarquez, monsieur le président, qu'il n'y en a pas une seule pour vol.

Le tribunal a condamné le prévenu à huit jours de prison.

REVUE DES SCIENCES

Nécessité actuelle de l'unification des mesures dont se servent les divers peuples. — La conférence de Rome relative à l'adoption d'une heure universelle. — Ses conclusions et leur examen critique par M. Faye. — Inconvénients de la formule proposée par la conférence et de l'adoption de l'heure astronomique au lieu de l'heure civile. — L'unification du premier méridien et choix de celui de Greenwich. — Vœu relatif à l'introduction du système métrique en Angleterre. — Le *rouget* du porc et découverte de son microbe. — Influence des individus et des races sur l'activité des virus. — Identité des épizooties des pigeons et des lapins, dans le département de Vaucluse, avec le rouget de la race porcine. — Procédé d'atténuation des virus par la chaleur. — Présence des bactéridies dans le lait des animaux charbonneux.

—

Les peuples se rapprochent tous les jours et vivent dans un commerce de plus en plus intime ; et de là naît la nécessité d'une unification étroite des mesures dont ils se servent et qui s'appliquent aux divers usages de la vie comme aux intérêts variés des sciences. La suppression du temps et de la distance par l'électricité rend singulièrement incommode une diversité dont on prenait aisément son parti avant ces conditions nouvelles. D'ailleurs, l'indiscontinuité du réseau européen des chemins de fer en fait un service presque unique, et si l'on a senti la nécessité d'unifier l'heure sur toute l'étendue des chemins d'un même pays, ce besoin se fait sentir d'une manière bien plus impérieuse pour les lignes d'une même contrée dans leurs rapports de fonctionnement. M. Faye vient de faire à ce propos une communication intéressante à l'Académie des sciences; elle lui a été suggérée par la Conférence de Rome qui s'était donné pour mission d'étudier la question des avantages ou des inconvénients de l'adoption d'un heure universelle, et accessoirement celle de l'uniformisation des méridiens de point de départ, et de la propagation du système métrique.

En ce qui concerne le premier point, elle a été unanime à reconnaître l'inconvénient de l'heure locale, qui introduit souvent des confusions incommodes, et qui embarrasse particulièrement les correspondances télégraphiques surtout en ce qui concerne les affaires financières, les ordres d'achat et de vente, etc. La conférence a proposé de substituer à l'heure civile l'heure astronomique de Greenwich et de compter les longitudes de 0 à 24 heures vers l'est. M. Faye a fait remarquer que dans ce mode compter, le fait que la concordance des heures peut correspondre à une discordance de date constitue une complication embarrassante. Elle disparaît si l'on compte les longitudes de 0 à 12 heures de chaque côté du méridien unique, celui de Greenwich par exemple, avec cette restriction qu'à l'est de celui-ci la quantité est positive et qu'elle devient négative à l'ouest. La substitution de l'heure astronomique à l'heure civile qui commence à minuit serait une complication et un embarras. La préoccupation des astronomes, qui constituaient la majorité de la conférence, a été trop exclusivement scientifique ; ils peuvent évidemment conserver pour leurs calculs et leurs tables l'heure astronomique, quoiqu'elle n'ait pas toujours été adoptée mais ils ne sauraient l'imposer aux habitudes de la vie commune, qui en seraient trop heurtées. Le système adopté par la conférence aurait, de plus, le grave inconvénient d'introduire un désaccord trop grand entre l'heure locale et l'heure universelle pour la partie la plus peuplée de l'Europe. « Ainsi, a fait remarquer M. Faye, en Angleterre, en France, dans une partie de l'Espagne, en Belgique, en Hollande, dans une partie de l'Allemagne et de l'Italie, l'heure universelle sera à peu près minuit en plein midi. Sans doute ces deux heures s'accorderont quelque part, mais ce sera au beau milieu de l'Océan pacifique où il n'y a personne. Au contraire, en adoptant ma proposition l'heure universelle serait identiquement l'heure civile en Angleterre, celle des chemins de fer. Il en serait de même en France et en Algérie, à neuf minutes près. Il en serait de même dans une bonne partie de l'Europe. » Les avantages du système proposé par M. Faye sur celui qu'a adopté la conférence de Rome sont évidents.

L'adoption d'un seul méridien, celui de Greenwich, à partir duquel seraient comptées les longitudes, serait sans doute un sacrifice de sentiment pour nous et nous imposerait un travail colossal de remaniement de tables et de cartes, mais c'est un sacrifice auquel il faudrait nécessairement consentir dans l'intérêt général de la navigation, et l'on conçoit que la conférence, ce choix étant absolument arbitraire, ait songé à laisser le méridien régulateur chez la nation qui a les intérêts et la puissance maritime les plus considérables. Elle a exhorté l'Angleterre, en retour de cette courtoisie, à ne pas tarder plus longtemps à adopter le système métrique contre lequel elle continue à bouder sans raison comme sans profit pour personne, empêtrée dans un fouillis de mesures sans lien les unes avec les autres et qui perpétuent chez elle le chaos dont le mètre nous a si heureusement débarrassés. La médecine est surtout intéressée à ce que nos voisins adoptent ces poids métriques de façon à nous rendre plus facile la lecture de leurs livres, et à éviter des deux côtés des erreurs dont la moindre peut avoir sa gravité. De même aussi, il ne serait que temps que le thermomètre Fahrenheit disparût et fût remplacé par la graduation centigrade qui ne tardera pas d'ailleurs à être le monopole archaïque des savants anglais. Le don de Greenwich serait royal et aurait de quoi satisfaire l'amour propre un peu ombrageux de nos voisins d'Outre Manche.

Le rouget du porc est encore une de ces maladies épizootiques dues à un microbe spécial que la science disciplinera sans doute par des procédés d'atténuation bien conduits et dont elle fera un instrument de préservation. La communication faite à l'Académie des sciences à ce sujet par M. Pasteur a appelé sur ses lèvres le nom de M. Thuillier, qui avait été associé à ses recherches, et il a rendu à cette victime de son zèle scientifique un hommage ému et qui a trouvé dans l'Académie tout entière un écho sympathique. Ce jeune savant ayant été étudier, dans une localité du département de la Vienne, une épizootie de cette nature crut pouvoir l'attribuer à un microbe nouveau, et le même microbe ayant été découvert et décrit presque simultanément en Amérique par le professeur Detmers, sans que le fait pût être connu en France au moment où Thuillier l'annonçait, il en résulte pour cette découverte un caractère encore plus grand de certitude. La méthode d'expérimentation qu'emploie M. Pasteur en pareil cas fut appliquée à ce microbe nouveau.

On le cultiva dans du bouillon de veau stérilisé ; on le soumit à des atténuations successives ; on l'inocula, et la conséquence de cette inoculation fut le développement d'un rouget atténué, mais présentant tous les traits essentiels de cette maladie. L'occasion s'offrit bientôt d'essayer le pouvoir préservateur de ces inoculations : à Bollène d'abord, dans le département de Vaucluse; dans les Côtes-du-Nord, la Dordogne, la Gironde, etc., où régnaient des épizooties se manifestant avec des caractères presque identiques. Des vaccinations méthodiques furent pratiquées et les sujets inoculés, observés pendant plus d'un an dans des localités où sévissait l'épizootie, ont accusé une immunité remarquable. L'épreuve a été d'autant plus démonstrative que la même étable a vu mourir presque tous les porcs non vaccinés et résister tous ceux qui avaient subi l'inoculation. L'influence préservatrice de celle-ci ne pouvait donc être mise en doute. Sera-t-elle définitive ? M. Pasteur reste dans les limites de la prudence scientifique en ne l'affirmant pas ; mais il fait remarquer avec raison qu'une immunité d'un an est déjà démontrée et qu'elle suffit pour justifier le procédé, puisque c'est la durée normale de l'élevé de cet animal de bassecour.

L'influence des milieux, qui est toute-puissante sur la vitalité et la pullulation de ces petits organismes, est accusée par les individus, et à plus forte raison par les races ; aussi la multiplicité des races porcines constitue une difficulté pour l'expérimentation, en ce sens qu'étant diversement impressionnables au virus du rouget on ne saurait les soumettre toutes à des inoculations avec des virus d'atténuation identiques. Il y a là une expérience qui n'est pas encore faite, mais à laquelle on arrivera peu à peu et par tâtonnements.

Ce ne sont pas seulement les conditions d'individus et de races qui modifient les virus, l'influence des espèces gouverne également, et avec plus de puissance encore, leur activité. M. Pasteur avait déjà démontré que le microbe de la rage recueilli dans la salive des hydrophobes, mortel pour le lapin, s'atténue en traversant l'organisme du cobaye et arrive ainsi à produire chez le lapin une immunité qu'il n'achète que par des accidents peu redoutables. Dans son excursion dans le Poitou, M. Pasteur, frappé de ce fait que l'élevage des lapins et des pigeons dans Vaucluse avait dû être abandonné à raison d'épizooties meurtrières qui sévissaient sur ces animaux domestiques, eut la pensée que la maladie à laquelle ils succombaient pouvait bien être le rouget.

Cette hypothèse fut vérifiée par l'inoculation qui offrit cette particularité que plus on s'éloigna du premier sujet, plus prompt fut le développement de la maladie et plus sa gravité fut grande. Le microbe a eu évidemment à subir dans ce milieu nouveau, une crise d'acclimatement qu'il n'a franchie qu'à la longue. L'inoculation au lapin offre une particularité inverse; plus le microbe a traversé d'animaux de cette espèce, plus il s'est atténué et plus il est devenu propre à une inoculation inoffensive et préservatrice pour la race porcine. Il y a, on le sait, dans ce fait unique en apparence, de l'atténuation des virus des modalités nombreuses, et le génie expérimental de M. Pasteur a sans doute encore un vaste domaine de découvertes à parcourir.

M. Chauveau qui poursuit avec autant de talent que de zèle l'étude des conditions d'atténuation de virus, s'efforce depuis longtemps de démontrer que la chaleur est le facteur principal de cette atténuation. Il a reconnu que du virus charbonneux élevé rapidement à une température de 80°, peut être inoculé à des moutons sans produire chez eux d'accidents, tout en leur conférant une immunité durable. Ce procédé est d'une exécution très facile; il semblerait à cet avantage en ajouter un autre, c'est de conserver au liquide de culture son activité plus longtemps que ne le font les autres méthodes d'atténuation. Peut-être a-t-elle aussi une efficacité préservatrice plus grande. Le reproche qui peut lui être adressé de développer quelquefois inopinément des accidents intensés prouverait plutôt à M. Chauveau une garantie, l'expérience démontrant que ce danger fortuit est, dans la généralité des cas une garantie pour la solidité de la préservation.

Les expériences de MM. Chauveau et Moussous, de Bordeaux, viennent de démontrer que les bactéridies passent dans le lait des animaux atteints de charbon. Des cobayes femelles et en pleine activité d'allaitement ayant été inoculées avec du virus charbonneux non atténué, n'ont pas tardé à succomber et l'examen microscopique du sang pris dans l'une des cavités du cœur y a révélé la présence de bactéridies nombreuses. Une gouttelette de leur lait recueillie avec les plus grandes précautions, a permis de constater que des bactéries y existaient, quoique en nombre beaucoup moins considérable que dans le sang. C'est là un fait intéressant et qui s'ajoute à tous ceux que révèle l'étude des virus, ces agents si mystérieux naguère et qui nous livreront peu à peu leurs secrets.

Fonssagrives.

QU'ON SE LE DISE

Que c'est à la GRANDE MAISON, 56 bis, Grande-Rue, Roubaix, que les vêtements, pour hommes, jeunes gens et enfants, sont les meilleurs marchés. 29714—9370

Une lettre qui a son importance :

« St-Aubert, près Cambrai, 20 novembre 1883, à M. Huyon, à Solesmes (Nord). — Vos dragées Sainte-Lucie que j'ai expérimentées sur plusieurs de mes malades, notamment chez des femmes au retour d'âge, m'ont donné un résultat merveilleux. J'ai vu disparaître rapidement tous ces accidents inhérents à cet état de pathologique; constipation opiniâtre, étouffements, vapeurs, troubles digestifs, idées noires, malaises généraux qui avaient résisté à toute sorte de médication. Je vous félicite de votre découverte et vous prie de recevoir mes remerciements.

» V. Fontaine, docteur en médecine. »

1 fr. 50 à la pharmacie Huyon, à Solesmes (Nord). Dépôt chez M. Coille, Grande-Place, à Roubaix, et toutes les pharmacies. 9448—29789

Si vous avez des dérangements d'estomac et du foie; si la couleur de vos yeux est jaunâtre, si vos intestins ne fonctionnent pas régulièrement; si vous avez un appétit variable, les pieds et les mains généralement froids, la langue chargée; si vous avez des boutons sur la figure et sur le cou, le sommeil inquiet, des aigreurs d'estomac, prenez des Pilules Suisses ! 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies. 20540

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

Pour les soldats au Tonkin

Paris, 24 décembre.

M. Arthur Meyer adresse au Jourde, président du syndicat de la presse une lettre dans laquelle il propose d'organiser une souscription patiotique ou une grande fête dont le produit serait employé à adoucir, pour les combattants du Tonkin, les rudesses de la campagne, à améliorer le sort des blessés et à secourir les familles de nos morts.

Départ du marquis de Tseng

On lit dans le *Gaulois* :

« Le marquis de Tseng part ce matin pour Londres, emmenant avec lui M. Lion. M. Teking, second secrétaire de la légation, demeurera à Paris pour expédier les affaires courantes.

» C'est sur un ordre de son gouvernement que le marquis de Tseng quitte Paris. Son absence pourrait durer assez longtemps.

« Nous croyons savoir qu'on s'est trompé jusqu'ici en attribuant le départ immédiat du marquis Tseng au désir de reprendre les négociations avec M. Waddington, sous la médiation de lord Granville.

» La Chine ne fera aucune ouverture avant que d'autres événements viennent donner, aux bases sur lesquelles reposent les négociations déterminées le 31 octobre par M. Ferry et le 17 novembre par le Tsong li-Yamen, une direction nouvelle.

» Nous savons de bonne source que, si le ministre de Chine n'a pas paru au dîner du quai d'Orsay, c'est parce qu'il célébrait une fête nationale à l'occasion de laquelle on a coutume d'arborer chaque année un nouveau drapeau.

» Avant-hier pour la première fois depuis 1861 ce drapeau n'a pas été arboré. »

Départ des généraux

Toulon 24 décembre.

Le *Vinh-Long* est parti hier soir, ayant à bord les généraux Millot, Brière-de-Lisle et Négrier. Il va en Algérie où il embarquera 1,000 hommes à destination du Tonkin.

La flotte cuirassée chinoise

Kiel, 24 décembre.

Outre les trois corvettes cuirassées et les canonnières et torpilleurs, commandés aux chautiers de Stettin, la Chine fait construire à Kiel deux autres corvettes cuirassées.

L'une de ces dernières a été lancée, hier, en présence de l'ambassadeur Li-Fong-Pao, qui l'a dénommée *Nin-Thin* (Joyau-du-Sud).

Jéromistes et Victoriens

Le *Petit Caporal* publie la lettre suivante adressée à M. Georges Amigues par son frère, M. Jacques Amigues et qui confirme la réponse faite déjà par lui à M. le baron Brunet :

« Pau, 22 décembre 1883.

» Mon cher frère,

» Je lis, bien en retard, dans le *Petit Caporal*, la lettre par laquelle M. le baron Brunet croit devoir exiger de toi certaines preuves à l'appui de déclarations dont je tiens à partager avec toi toute la responsabilité.

» J'estime que tu ne dois nullement ces preuves à M. le baron Brunet d'abord parce que je ne sache point que M. le baron Brunet ait qualité pour parler au nom de S. A. le Prince Victor.

J'estime en outre que nous ne pourrions accéder au désir exprimé par M. le baron Brunet sans mettre en cause et peut-être en discussion des actes ou des écrits qui appartiennent à notre cher et vénéré père, et sur lesquels le secret a été promis par lui à une personnalité plus haute que celle de M. le baron Brunet.

» L'autorisation formelle de cette personne pourrait seule nous permettre de faire ce que demande M. le baron Brunet.

» Je pense donc que, jusqu'à nouvel ordre, tu dois avoir le regret de ne pas répondre à la mise en demeure de M. le baron Brunet.

» Ton frère affectionné,

» Jacques Amigues. »

Arrivée du prince impérial

Berlin, 24 décembre.

Le prince impérial est rentré ici hier matin, à huit heures vingt cinq ; le train avait un retard de quarante minutes.

Une lettre d'Hubertine Auclerc

Paris, 24 décembre.

Dans une lettre adressée au *Mot d'Ordre*, Mlle Hubertine Auclerc proteste énergiquement et se plaint qu'on n'ait pas voulu l'admettre dans une réunion publique où MM. Ernest Lefèvre député, Fiaux et Dujarrier, conseillers municipaux rendaient compte de leur mandat.

Election d'un conseiller général

St-Brieuc, 24 décembre.

M. Ruellan, conservateur, a été élu conseiller général pour le canton nord de St-Brieuc.

Une tempête sur les côtes d'Espagne

Madrid, 24 décembre.

Une grande tempête s'est abattue sur Mamola (province de Grenade), plusieurs bâtiments ont été jetés à la côte; la moitié de la ville et le port sont démolis.

Il y a beaucoup de blessés.

La frégate anglaise, le *Minotaur*, ayant à bord le duc d'Edimbourg, a quitté la rade de Vigo.

DERNIÈRE HEURE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et* PAR FIL SPÉCIAL)

La droite sénatoriale

Paris, 24 décembre.

La droite sénatoriale s'est réunie. Elle a décidé de s'opposer à la fixation de la discussion du budget.

Une déclaration sera faite au nom de la droite.

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Canêt.

Le Havre, 23 décembre 1883.

Cours de clôture de New-York, du 22 decembre

Cotons

déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.
10.40	10.40	10.65	10.80	10.95	11.10	11.23	11.35

août rept. 11.45 11.12

Ventes du jour : 119000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 49,000 balles contre 48,000 en 1882 et 46,000 en 1881.

Total de la semaine : 49,000 balles contre 46,000 en 1882 et 32,000 en 1881.

Saindoux

déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.
9.20	9.25	9.35	9.45	9.55	9.65	9.75	9.85

Maïs

déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
64 1/2	65 0/0	66 0/0			69 1/4	

Cafés

déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.
10.35	10.40	10.45	10.55	10.60	10.70	10.70	10.75

Froment

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
114	115 1/2	117	119	120 3/4	120 3/4

Roubaix, 23 décembre 1883.

Paris, 24 déc. — *Huile de colza* courant 75 , janvier 75 , 4 premiers 76 10, 4 mai , . — *Huile de lin* courant 55 , janvier 56 , 4 premiers 62 , mai , . — *Spiritueux* : courant , 86 janvier , 4 premiers 47 50, 4 mai 49 . *Sucres bruts* 3 types disponibles 47 75 à 47 50. — *Sucres blancs* n° 3 : courant 55 , janvier 55 75, 4 premiers 57 75 4 de mars 57 5 . — *Sucres raffinés* : 102 . à 103 . *Farines 9 marques* : courant 53 50, janvier 51 50, 4 premiers 53 50, 4 de mars 54 75. — *Marque Corbeil* : 58 . — *Blés* : courant 24 60, janvier 24 60, 4 premiers 25 , 4 de mars 25 50. — *Seigles* : courant 15 50 janvier 15 75, 4 premiers 15 75, 4 de mars 16 25

Marché aux Huiles de Lille

Cours du 22 déc.

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil
Colza	.. à ..	20 .. à 26 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b. goût	.. ..	28 .. 30 ..	.. ..
— rousse	.. ..	.. ..	.. ..
Caméline	.. ..	16 .. 17 ..	17 .. 18
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16
Lin du pays	.. ..	20 .. 21 50	25 .. ..
Lin étranger	0 50	20 .. 21 ..	21 .. 25 50

cours précédents

Huile de colza	75 50 à .. ..
Huile épurée pour quinquet	81 50 .. ..
Lin du pays	76 .. .. ..
Lin étranger	72 .. .. ..
Caméline	.. ..
Chanvre	.. ..

LILLE, 22 déc. — Sucrs indigène 88 degrés couf. . . . Id. numros 7 à 9 . . . . Id. en pains 6 kilog. numéro 1, 106 50 sucre numéro 3, . . . Id. indigène numéro 3 . . . . 31f betteraves disponibles 44 . Id courant . . . .Id. graines disponibles . . . . Id. fin lre qual. dispon. . . . Id. fin lre qual. courant . . . . Id. mélasse disponible . . . Id. à livrer premier . . . . Id. 4 janvier . . . Id. d'été . . Id. . . 4 derniers . . . . Id. prochain . . . .

ANVERS 24 décembre. — Tous les prix s'entendent en francs par 100 kilos. — Pétroles (cote officielle). — Disponibles 41 75 . . . , Novembre . . . . ., Décembre 21 75 . . . , janvier 21 75 . . . , 3 premiers . . . . — Sucre brut et entrepot, 88° deg. n° 12 20 disp. 48 75 . . . , id. décemb. 44 . . . . — Lards salés secs d'amérique. Longues bandes nouv. 92 . 93 . . . Courtes bandes nouv. 93 . . 93 . . . Longues et courtes bandes fennies par moitié, livrables en novembre . . . . . id. décemb 93 . . 94 . . . — Saindoux. Marque Wilcox. disp. 111 50 . . . , novembre . . . . . décembre 111 50 . . . . , 2 premiers 113 . . . . — Café : On a vendu 675 s. Haïti, à 32 1/2 cts.

Cie des tramways du département du Nord

ANONYME

au capital de cinq millions cent mille fr.

SERVICE D'HIVER 1883-84 A DATER DU 5 NOVEMBRE.

Ligne A (Marche à 9 m.)

Prem. dép. de la Gare pr la porte d'Isly,	7h58
Prem. dép. de la porte d'Isly pr la Gare,	8 05
Dern. dép. de la Gare pr la porte d'Isly	10 20
Dern. dép. de la porte d'Isly pr la Gare,	10 20

Ligne AI (marche à 13 m.)

Prem. dép. de la gare pour Hanboudin,	8h05
Prem. dép. d'Hauboudin pour la gare,	8 »
Dern. dép. de la gare pour Hauboudin,	8 23
Dern. dép. d'Hauboudin pour la gare,	8 »
Dern. dép. d'Hanb. pr la pl. de Toure,,	9 30

Ligne B (Marche à 8 m.)

P. dép. de la Gare pour la porte d'Isly,	8h. »
P. dép. de la porte d'Isly pour la Gare,	8 »
D. dép. de la Gare pour la porte d'Isly,	10 30
D. dép. de la porte d'Isly pour la Gare,	10 15

Ligne C (Marche à 11 m.)

P. dép. de la Gare pour la porte d'Arras,	8h. »
P. dép. de la porte d'Arras pour la Gare,	7 40
D. dép. de la Gare pour la porte d'Arras,	10 5
D. dép. de la porte d'Arras pour la Gare,	10 15
D. dép. de la Gare pour la pl. de Condé,	10 20

Ligne D (Marche à 13 m.)

P. dép. de la Gare p. la porte des Postes,	8h20
P. dép. de la porte des Postes p. la Gare.	8 »
D. dép. de la Gare p. la porte des Postes,	9 » »
D. dép. de la porte des Postes p. la Gare,	9 30
D. dép. de la Gare p. la pl. des 4 Chem..,	10 5

Desserviront le Théâtre

Les lignes A. B. C. (Sans garantie)

La ligne AI. le dimanche seulement (s. garantie).

Ligne E (Marche à 15 m.)

P. dép. de la Gare pr la porte de Douai,	8 h »
P. dép. de la porte de Douai pr la Gare,	8 »
D. dép. de la Gare pr la porte de Douai,	8 10
D. dép. de la porte de Douai pr la Gare,	8 45
D. dép. de la Gare pr la place de la Répub.,	9 36

Ligne F (Marche à 30 m. entre Roubaix et le Pont-du-Lion-d'Or et à 15 m. entre Lille et le Pont-du-Lion-d'Or).

P. dép. de Lille pr le Pont-du-Lion d'Or,	7 h.45
P. départ de Lille pour Roubaix,	8 »
P. départ de Roubaix pour Lille,	8 »
D. départ de Lille pour Roubaix,	9 »
D. départ de Roubaix pr le Pont-du-Lyon-d'Or,	10 »
D. dép. de Lille pr le Pont-du-Lion-d'Or,	10 15
D. départ de Roubaix pou Lille,	9 »

Ligne G (Marche à 14 m.)

P. dép. de la Grand'Place pr Hellemmes,	8 h. 6
P. dép. d'Hellemmes pr la Grand'Place,	8 7
D. dép. de la Grand'Place pr Hellemmes,	8 7
D. dép. d'Hellemmes pr la Grand'Place,	8 29
D. dép. du dépôt de Fives, pr la G-Place,	9 31
D. dép. de la Gr.-place pr le dépôt de Fives,	10 »

Ligne I (Marche à 15 m.)

Prem. départ de la Gare pour Canteleu,	8 h. »
Prem. départ de Canteleu pour la Gare,	8 »
Dern. départ de la Gare pour Canteleu,	8 »
Dern. départ de Canteleu pour la Gare,	8 30

Ligne J (Marche à 17 m.)

P. dép. de la Gare pr le Pont-de-Marcq,	7 h.45
P. dép. du Pont de-Marcq pour la Gare,	8 15
D. dép. de la Gare pr le Pont-de-Marcq,	9 3
D. dép. du Pont-de-Marcq pour la Gare,	9 44

CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

La Caisse d'épargne postale est placée, par la loi SOUS LA GARANTIE DE L'ÉTAT.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, DANS DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ ABSOLUE, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à *un franc* (1 fr.). Le compte de chaque personne ne peut dépasser *deux mille francs* (2,000 fr.) versés en *une ou plusieurs fois*.

LIVRET NATIONAL DÉLIVRÉ GRATUITEMENT. Après le premier versement, il est remis *gratuitement* à l'intéressé un LIVRET NATIONAL au moyen duquel *tout déposant peut continuer ses versements et retirer son argent dans les* 6,000 BUREAU DE POSTE, *ouverts tous les jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.*

INTÉRÊT. — Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de *trois francs pour cent* (3 fr. p. 100.) Cet intérêt par du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui-même productif d'intérêt,

ACHAT GRATUIT DE RENTES. — Tout déposant dont le crédit est suffisant pour acheter *dix francs* (10 fr.) de rente *ou davantage*, peut faire opérer cet achat, *sans frais*, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERT. — Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, *sans frais pour les intéressés*, les fonds déposés dans les caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉES. — Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets *sans l'assistance de leurs maris.*

MINEURS. — Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets, *sans l'intervention de leur représentant légal.*

VERSEMENTS. — A chaque versement, il est remis au déposant une quittance *extraite d'un livre à souche* en échange de laquelle le livret lui est rendu dans le délai maximum de trois jours francs, soit au bureau de poste, *soit à domicile, s'il en a exprimé le désir.*

REMBOURSEMENTS. — Les titulaires de livrets qui veulent se faire rembourser *tout* ou *partie* de leur compte adressent *d'rectement* leur demande au Ministre des Postes et des Télégraphes, à Paris. *Par le retour du courrier*, ils reçoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

NOTA. — Les demandes de livret, de remboursement, de transfert et d'achat de rente se font au moyen de formules imprimées qui sont mises à la disposition du public dans *tous* les bureaux de poste.

Les agents des postes sont tenus de donner au public tous les renseignements complémentaires sur le service de la Caisse d'épargne postale qui pourraient leur être demandés.

Toute réclamation concernant le service de la Caisse d'épargne postale doit être adressée directement, et sans affranchir, au Ministère des Postes et des Télégraphes, à Paris.

L'OMNIBUS ILLUSTRÉE

est en vente au bureau du *Journal de Roubaix*.

BIBLIOGRAPHIE

L'éditeur Jules Rouff vient de mettre en vente à la fois les fascicules 107, 108, 109, 110, de la *FRANCE ILLUSTRÉE*, qui achèvent l'étude si intéressante commencée dans les deux fascicules précédents sur le département de la **Seine**.

L'auteur, M. V.-A. MALTE-BRUN, continue l'histoire de Paris notamment pendant le siége. Il passe en revue avec beaucoup de soin les fortifications, les portes, les arrondissements et quartiers, les principales rues, les boulevards et avenues, les quais, les ponts, les ports, les passages et cités, les places, les promenades, parcs, jardins et squares, les édifices religieux, les palais, les édifices civils, les théâtres, les musées, les bibliothèques, les établissements scientifiques et sociétés savantes, les établissements militaires, les halles, marchés et abattoirs, la préfecture de police, les prisons, les hôpitaux et hospices, la Morgue, les cimetières, les services des eaux, les égoûts, les catacombes, etc., etc.

Il donne en outre une liste complète des personnages célèbres nés à Paris.

Puis il consacre une série de notices remarquables aux diverses localités bien connues qui composent les arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux.

Enfin cette monographie se termine par des renseignements de statistique et de bibliographie sur le département de la Seine.

Comme gravures correspondant aux quatre derniers fascicules, il faut citer hors texte la place de la Concorde une vue prise de la tour Saint-Gervais, le Louvre, le lac du bois de Boulogne, et, dans le texte, le Palais du Sénat, le Palais de Justice avec la Sainte Chapelle, l'hôtel des Invalides, la place de la Bastille, les portes Saint-Denis et Saint-Martin, la place de la République, la place Notre-Dame, l'Hôtel-de-Ville, le théâtre de l'Opéra, l'Elysée, le Trocadéro et les Halles centrales. Ajoutons à cela un magnifique plan de Paris.

JOUR DE L'AN 1884

Étrennes utiles et agréables

POUR LES JEUNES PIANISTES.

Affranchir l'enseignement du Piano de toute son aridité, de toutes ses difficultés ; tracer une voie nouvelle, où l'élève s'achemine insensiblement, sans jamais se rebuter et avec un intérêt toujours croissant, vers la perfection artistique ; offrir ainsi au professeur un moyen facile de former rapidement et sans le moindre ennui des pianistes accomplis, de bons lecteurs, de vrais musiciens :

Tel est le but des Ouvrages d'enseignement et de récréation de A. Schmoll, dont voici les principaux :

Nouvelle Méthode de Piano, très-grand succès, 5 parties, chacune (brochée). . . 3 fr.

Les Étrennes du jeune Pianiste, 25 récréations, mélodiques et progressives, complet (broché) 10 fr.

10 *Sonatines progressives*, compl. (broché) 12 fr.

Les Sylphides, 76 danses, répertoire complet (reliure grand luxe). . . . . 15 fr.

Album de Bluettes, 366 petits morceaux, pour apprendre à déchiffrer, complet (broché). 10 fr.

S'adresser au Bureau d'Expédition des œuvres de A. Schmoll, 111, Avenue de Villiers à Paris.

LA MODE DE PARIS

52 Numéros, paraissant chaque dimanche avec 8 pages grand format, contenant par an plus de 3,000 modèles de toilettes, costumes, confections, chapeaux, lingeries, bijoux, coiffures, accessoires de toilette, costumes et confections pour enfants, jouets, travaux à l'aiguille, au crochet, tapisserie, ameublement, etc. Charades, énigmes et problèmes divers, *un Courrier* traitant spécialement de la mode et un autre des détails de la toilette ; Romans et nouvelles ; Causeries anecdotiques